



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-NOT-152

Déposé le : 16.06.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Lutter contre la pauvreté : une bataille avec une stratégie, s'il vous plaît

Texte déposé

En matière de pauvreté et de précarité, là aussi, il y aura un « Avant et un après » la crise du coronavirus. Avant, les chiffres (Caritas) faisaient état d'environ 10% de la population vaudoise qui était considérée comme pauvre. Les besoins étaient déjà là. Mais, à l'avenir, ils seront probablement plus importants tant les conséquences économiques qui se profilent vont provoquer de gros dégâts et feront tristement gonfler les statistiques.

Depuis plusieurs années le Conseil Fédéral a mis en place une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, il renvoie les cantons à leurs responsabilités en diminuant drastiquement les fonds qui étaient alloués à cet effet. Notre Canton s'est également engagé pour cette cause, en mettant notamment en place un programme de prévention du surendettement, des prestations complémentaires pour les familles ou encore un revenu déterminant unifié (RDU). Ces mesures sont sans doute une avancée mais ne suffisent pas, elles ne suffisent plus... Il faut relever qu'environ 30% de la population éligible ne demande pas les prestations sociales auxquelles elle a pourtant droit. En cause : la méconnaissance de leurs droits, la honte, des démarches administratives trop compliquées, et bien d'autres raisons.

Les masques de la pauvreté ont différentes formes et ont des provenances diverses. Ainsi, par exemple, le 70% des personnes qui s'adressent au CSP travaillent. Chez Caritas, les personnes qui font appel à l'aide alimentaires sont, maintenant, également des personnes qui avaient jusqu'à peu une situation professionnelle, des indépendants, ou des personnes qui ont quelques biens et qui par conséquent n'ont pas droit aux aides sociales étatiques. Sans compter les travailleurs précaires qui pouvaient cumuler plusieurs emplois qui se débrouillaient jusqu'à maintenant mais qui désormais ont perdu leur(s) emploi(s). Il devient donc urgent de se doter d'une politique cantonale plus coordonnée en mettant en place une stratégie cantonale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour :

- Améliorer et renforcer les mesures existantes.
- Permettre les échanges et l'union entre politiques, professionnels, associations et divers acteurs pour développer et tester des approches innovantes.
- Fournir des outils pratiques et mieux comprendre les mécanismes de reproductions de la pauvreté et permettre ainsi une meilleure réponse aux conséquences directes sur les individus, notamment les enfants.
- Recenser, observer et développer les bonnes pratiques dans notre canton, mais également ailleurs en Suisse.

Il est également impératif de se doter d'un outil qui mesurerait systématiquement et périodiquement l'ampleur et l'évolution de ce fléau dans notre Canton permettant ainsi de tirer les enseignements qui en découlent. Ce monitoring cantonal tiendrait compte de l'ensemble des personnes en situation de précarité. Actuellement, les chiffres du rapport social sont basés sur l'octroi des divers types de prestations sociales et par conséquent les personnes qui ne demandent pas d'aides et les citoyens et citoyennes qui n'ont pas droit à ces aides (notamment tous les effets de seuil) échappent à ces statistiques, faussant ainsi notre perception de la réalité.

Le programme de cette stratégie devrait permettre de développer et d'affiner notamment :

- La garantie des besoins vitaux.
- Des programmes de formation de rattrapage ou le libre accès à des formations continues qui permettrait de mieux tenir compte de l'égalité des chances.
- Des programmes d'encouragement précoce pour les enfants.
- Permettre une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle.
- Développer des actions pour aider les ménages à retrouver leur autonomie.
- Faciliter l'accès aux aides.
- Permettre des campagnes de sensibilisation plus ciblée.
- Etc.

Ainsi, la présente motion demande au Conseil d'État l'élaboration d'un décret ou d'un projet de loi pour la mise en œuvre d'une telle stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que la mise en place d'un monitoring cantonal

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

X

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

Γ

(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE

Γ

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Nathalie Jaccard

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine X
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves X
Baehler Bech Anne X	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre X
Balet Stéphane	Christen Jérôme X	Freymond Isabelle X
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie X	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Cretegnny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice X
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien X	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Giardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine X
Byrne Garelli Josephine	Dessemonnet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier X	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca X	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc X	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier X	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan X	Pernoud Pierre André	Studer Léonard X
Mahaim Raphaël X	Petermann Olivier	Stürner Felix X
Marion Axel	Podio Sylvie X	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis X	Treboux Maurice
Mayor Olivier X	Räss Etienne X	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Meldem Martine X	Rezso Stéphane	Venezelos Vassilis X
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure X	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc X
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice X	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Misiego Céline X	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre X